

Coup de pouce financier aux entreprises !

Artisans, commerçants, un projet de modernisation de votre entreprise... ? ... la Communauté de Communes du Pays de Hasparren propose des aides !

L'OCM, c'est QUOI ?

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) est un programme mené par le Centre d'Appui aux Entreprises **ALDATU** (Tél : 05.59.70.28.89) lui-même missionné par la Communauté de Communes du Pays de Hasparren, pour **soutenir la dynamique commerciale et artisanale de notre territoire rural** grâce à la mise en œuvre d'actions collectives et d'aides directes aux entreprises.

Ce soutien se concrétise par trois actions :

1. Un audit : outil d'analyse d'évaluation globale.

Cette synthèse, élaborée par un conseiller en entreprise, conduit à un diagnostic de l'entreprise assorti de préconisations (conseils de gestion, renforcement stratégique, diversification, investissements...).

En combinant diagnostic et programme d'actions, l'audit constitue un réel support d'aide à la décision pour le chef d'entreprise.

==> l'audit est subventionné à hauteur de 80% de son coût HT.

2. Une aide financière pour la réalisation d'un projet d'investissement relevant de quatre axes prioritaires d'intervention :

- Travaux et aménagements: accessibilité, mise aux normes, ergonomie des postes de travail...
- Modernisation de l'outil de travail : achat de matériel hors renouvellement,
- Installation en zone d'activités,
- Amélioration de l'identité commerciale.

3. Un accompagnement individuel dans la gestion de votre entreprise qui se traduit par :

- Un accompagnement à la création de tableaux de bord personnalisés (outils de gestion et de

pilotage de l'entreprise),

- Un appui à l'élaboration du document unique de sécurité,
- Une aide pour répondre aux appels d'offres publics.

==> Cet accompagnement est financé à 100 % par la Communauté de Communes et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

L'OCM, c'est POUR QUI ?

Artisans, commerçants,

le Centre d'Appui aux Entreprises ALDATU vous accompagne !

Conditions d'éligibilité :

- Être implantées sur la Communauté de Communes du Pays de Hasparren,
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Avoir effectué l'audit,
- Réaliser un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 million d'euros.

L'OCM, c'est QUAND ?

Cette nouvelle action collective se déroule sur les **années 2015 et 2016 uniquement**.
Alors, n'attendez plus !

Pour toute information, contacter :

Louissette DARGUY

Centre d'Appui aux Entreprises ALDATU

Tél : 05.59.70.28.89 – Mél : accueil@aldatu.org

www.aldatu.org

